

COMMUNE DE SERRES SUR ARGET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2018 à 20h15 réuni en session ordinaire

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq du mois d'octobre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqués en date du 19 octobre 2018, se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER.

Etaient présents :

Mr Alain GARNIER, Maire
Mme Annabel AUGUSTIN, 1^{ère} adjointe
Mr Thierry TORRES, 2nd adjoint
Mr Raphaël GENZ, conseiller municipal
Mme Fanny KUHNT, conseillère municipale
Mme Paulette PORTET, conseillère municipale
Mr Michel ANDOLFO, conseiller municipal
Mr Kevin CARBONNE, conseiller municipal

Elus absents représentés :

Mme Françoise BAUZOU, conseillère municipale représentée par Mr Thierry TORRES.
Mme Marie-Cécile RIVIERE, conseillère municipale représentée par Paulette PORTET.
Mr Jacques VU-VAN, conseiller municipal représenté par Mr Alain Garnier.
Mme Camille HAUMONT, conseillère municipale représentée par Mme Annabel AUGUSTIN.

Elus absents excusés :

Mme Eva BIETH, conseillère municipale.

Elus absents non représentés :

Mr Didier MAURY, conseiller municipal.
Mr Antoine DOMANEC, conseiller municipal.

Mr Thierry TORRES est nommé secrétaire de séance.

Mr le Maire ouvre la séance, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Mr le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

1. Convention Poteaux incendie avec le S.M.D.E.A.

I - CONVENTION POTEAUX INCENDIE AVEC LE S.M.D.E.A.

Présentation par M. Alain GARNIER, Maire

Mr Michel Andolfo quitte la salle du conseil municipal.

La défense extérieure contre l'incendie a pour objet d'assurer l'alimentation en eau de moyens de lutte contre l'incendie des sapeurs-pompiers par l'intermédiaire de Points Eau Incendie identifiés à cette fin, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte au sein d'une commune.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'une proposition de convention de contrôle de l'entretien des poteaux incendie.

Cette convention, validée par le SDIS, fixe les conditions de contrôle et d'entretien des poteaux incendie de la commune par le SMDEA en tant que prestataire de service. Le coût est de 126€ HT par poteau.

Le SMDEA effectuera une visite de contrôle au minima tous les deux ans et se chargera, aux frais de la commune, de la remise en état ou du remplacement des poteaux incendie défectueux.

La convention est conclue pour une durée de 4 ans et renouvelable par tacite reconduction.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER la nécessité de procéder à la vérification des poteaux incendie.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec le SMDEA, de valider la convention proposée par le SMDEA et le coût de la prestation.**

VOTE

UNANIMITE	-	POUR	11	CONTRE	0	ABSTENTION	0
-----------	---	------	----	--------	---	------------	---

A 20h48 Mr Michel Andolfo rejoint la salle du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Procès-verbal établi le : 25 octobre 2018

Mr Alain GARNIER, Maire.

Mme Annabel AUGUSTIN, 1^{ère} adjointe.

Mr Thierry TORRES, 2nd adjoint.

Mr Raphaël GENZ, conseiller municipal.

Mme Fanny KUHNT, conseillère municipale.

Mme Paulette PORTET, conseillère municipale.

Mme Marie-Cécile RIVIERE, conseillère municipale.

Mr Jacques VU-VAN, conseiller municipal.

Mr Michel ANDOLFO, conseiller municipal.

Mme Françoise BAUZOU, conseillère municipale.

Mme Camille HAUMONT, conseillère municipale.

Mr Kevin CARBONNE, conseiller municipal.